

EODEN IMMOBILIER
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 27 500 000.00 EUROS
SIEGE SOCIAL : DOMAINE DE MASSANE - 251 AVENUE DU GOLF
BATIMENT MARBELLA, 34 670 BAILLARGUES
878062967 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

L'an Deux-Mille-Vingt-Cinq,
Le 1^{er} octobre,
A 9 heures,

LA SOUSSIGNEE :

LA SOCIETE EODEN,

Société par actions simplifiée au capital de 6 860 000 €
Dont le siège social est sis Domaine de Massane – 251, avenue du Golf – Bâtiment
MARBELLA – 34670 BAILLARGUES,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le
numéro 508 662 954,

Représentée par la société PATRIMONIUM en sa qualité de Président, Société par
actions simplifiée au capital de 47 634 809 Euros immatriculée au registre du commerce
et des sociétés sous le numéro 834 243 065 au RCS MONTPELLIER, ayant son siège
social 251 Avenue du golf– Bâtiment Marbella – Domaine de Massane – 34670
BAILLARGUES,

Elle-même représentée par Monsieur Erick GAY en sa qualité de Président, dûment
habilité à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associée unique et Présidente de la société EODEN IMMOBILIER
désignée en-tête des présentes,

EN PRESENCE DE :

Madame Frédérique DOINEAU

Née le 17 juin 1974 à Paris (13^{ème})
De nationalité française
Et domiciliée 239 rue de la Chapelle 34970 Lattes

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Révocation de Monsieur Franck MOULIE de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- Nomination de Madame Frédérique DOINEAU en qualité de Directrice Générale de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Révocation du Directeur General

L'Associée unique **constate** que Monsieur Franck MOULIE a cessé ses fonctions de salarié au sein du Groupe EODEN à compter du 30 septembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 19.3 des statuts de la société, cette cessation entraîne de plein droit la révocation de ses fonctions de Directeur Général de la Société, sans indemnisation.

Cette révocation prend effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un Directeur Général

L'associée unique **nomme** en qualité de Directrice Générale, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Madame Frédérique DOINEAU

Née le 17 juin 1974 à Paris (13^{ème})

De nationalité française

Et domiciliée 239 rue de la Chapelle 34970 Lattes

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, à l'exception des limitations stipulées à l'article 19.5 des statuts de la Société.

L'associée unique **décide** que Madame Frédérique DOINEAU ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Madame Frédérique DOINEAU a déclaré accepter par avance les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité lui interdisant d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs

L'associée unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

* *
*

P/ EODEN
P/ PATRIMONIUM
ERICK GAY

Frédérique DOINEAU

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »